



Suppression de poste

Par Davido

Bonjour,
Mon poste va être supprimé très prochainement et on me propose de postuler à un poste ouvert qui me conviendrait le mieux. Malheureusement aucun poste ne me correspond.
Quels sont les choix pour la suite ?
Licenciement pour faute (refus de poste) ? Rupture conventionnelle ?...?
Merci

Par spartacus777

Bonjour,

C'est vaste comme question car il n'existe pas de réponse parfaite, cela va dépendre des montants proposés et aussi de vos perspectives d'avenir ici ou ailleurs

En général, la rupture conventionnelle est amiable, indemnité, quelques temps de chômage et le salarié rebondit ailleurs directement

Si c'est subi, on préfère le licenciement puis on le conteste en justice (frais d'avocat, durée de la procédure..) et on gagne un peu plus si le dossier est bien préparé en amont

Par kang74

Bonjour

Si votre poste va être supprimé on va vers un licenciement économique, mis à part si l'intitulé de la fonction de votre contrat de travail, vous permet d'être affecté à un poste différent .

Vous avez été embauché pour quel poste et quel est le poste proposé ?